



CONTRAT CHAT DE RACE - SEPARATION

Par Nicolas21

Bonjour,

Avec mon ex compagne, nous avons souhaité en décembre 2018 avoir une chatte sacré de Birmanie.

Nous avons contacté une éleveuse proche de notre domicile.

Le contrat a été établi entre mon ex compagne et l'éleveuse.

L'éleveuse est restée propriétaire à L'ICAD de la minette pour s'assurer de pouvoir faire une portée avec la minette.

Le contrat stipulait que mon ex compagne en deviendrait propriétaire après la portée.

J'ai versé personnellement à l'éleveuse 800? d'arrhes de mon compte bancaire par virement.

Mon ex compagne m'a versé 400? sur mon compte bancaire.

En effet, c'était un cadeau que nous nous offrions pour tous les 2.

Nous nous sommes séparés en Novembre 2019.

Elle n'a pas souhaité récupérer la minette. Je lui ai donc reversé ses 400?.

La minette est restée donc à mon domicile.

J'ai expliqué à l'éleveuse la situation, elle m'a alors dit que l'on ferait des papiers à mon nom lorsque la minette aurait eu sa portée.

J'ai mis à disposition la minette à l'éleveuse en Juin 2020 pour une saillie comme convenu au départ.

J'apprends, un mois plus tard, que l'éleveuse et mon ex compagne ont signé un document qui annule le contrat initial (mon ex compagne abandonne son droit de propriété future après la portée) sans contrepartie financière?

Depuis je n'ai plus de nouvelles de la minette.

J'ai demandé à l'éleveuse de ma la rendre, elle ne veut pas stipulant qu'elle lui appartient et que je n'ai plus rien à voir avec la minette.

Je lui ai demandé de me rendre les 800? que j'avais versés, refus également.

J'ai tenté de trouver un accord avec l'éleveuse, la communication est impossible.

J'ai contacté mon ex compagne pour obtenir une attestation sur l'honneur qu'elle m'avait bien laissé la minette après notre séparation, refus de sa part.

Mes questions sont les suivantes :

Puis-je me retourner contre l'éleveuse ?

Puis-je me retourner contre mon ex compagne?